

**Interpellation de M. De Bock : Le coût pour la commune d'Uccle et son budget du nouveau commissariat d'Uccle, son implantation et la reconversion de l'actuel commissariat.**

**M. De Bock** s'est réjoui d'apprendre par la presse que la zone de police a l'intention d'implanter un nouveau commissariat à Uccle.

Il semblerait que le montant requis pour un tel investissement s'élève à 28 millions d'euros.

Quoique ce débat relève de la zone de police, le Conseil communal a le droit d'en être informé en raison de son impact sur les finances communales, et ce d'autant plus qu'en vertu de la clé de répartition adoptée, Uccle doit assumer 75 % de la charge financière.

Cette clé de répartition a-t-elle été modifiée ?

Des terrains ont-ils été identifiés pour cet investissement ? Envisage-t-on d'implanter le futur commissariat à proximité de la Nouvelle Maison communale, dans une optique de rationalisation ?

Quels sont les projets de reconversion du commissariat actuel, installé dans une ancienne école en partie classée ?

**Question orale de M. Hayette : Nouveau commissariat de police.**

**M. Hayette** rappelle que le 18 janvier dernier, les membres du Conseil de police ont été invités à marquer leur accord sur le lancement d'un marché public pour le préfinancement, la conception et la construction d'un nouveau commissariat de police sur le territoire ucclois pour un montant estimé à 28.600.000 €.

Lors de ce vote, M. Hayette s'était prononcé pour l'abstention, non en raison non d'une opposition de principe à l'installation d'un nouveau commissariat de police, mais parce qu'il était réticent à l'égard de la méthode utilisée : en effet, le Conseil communal n'avait pu en débattre alors que la commune d'Uccle est concernée.

Vu que la construction d'un nouveau commissariat de police ne figurait pas dans les objectifs de la nouvelle majorité communale mentionnés dans la Déclaration de politique générale (DPG), ce point a-t-il fait l'objet d'une discussion au sein du Collège ? Si c'est le cas, serait-il possible d'obtenir une copie du procès-verbal de la réunion ?

Les débats au Conseil de police évoquaient une dépense annuelle de 1.144.194 €, dont 848.194 € incombaient à la commune d'Uccle. Le Collège confirme-t-il ces chiffres ?

La commune a-t-elle un droit de regard quant au choix du site ? Cette décision relève-t-elle uniquement de l'entreprise prestataire ?

La rénovation des commissariats existants ne serait-elle pas une solution moins onéreuse que la construction d'un nouveau commissariat ?

**M. Cools** estime que les explications sur les clés de répartition fournies dans le cadre du Conseil de police sont suffisamment convaincantes.

Par contre, il émet certaines réserves quant à la méthode utilisée, qui manque de transparence.

En effet, il eût été préférable que le Conseil de police se prononçât sur la localisation de ce commissariat et qu'un marché public de travaux fût mis en œuvre par la suite.

Dans ce cas-ci, le Conseil de police n'a été qu'une coquille vide, puisqu'il n'a pu que prendre acte de la décision prise par le Collège de police, auquel les pouvoirs du Conseil ont été délégués.

Quoique le Collège de police se compose des trois bourgmestres de la zone, la voix du Bourgmestre d'Uccle y est déterminante puisqu'il détient la majorité des votes.

M. Cools espère à tout le moins que le Conseil de police et le Conseil communal seront correctement informés de l'évolution de ce dossier.

M. Cools se demande aussi si un tel investissement, opéré dans le sillage du déménagement des services dans la nouvelle Maison communale, n'est pas prématuré.

**M. le Bourgmestre** veillera à assurer une meilleure transmission des informations fournies au Conseil de police, quoique tous les groupes politiques y soient représentés.

Le commissariat de la Rue Rouge, qui date de 1998, était tout à fait adéquat lorsque la police était strictement communale.

Mais depuis la réforme de 2002, les missions des services de police se sont diversifiées et ne peuvent plus être menées correctement dans un cadre aussi étroit. L'accueil des citoyens, souvent en situation de détresse lorsqu'ils se rendent dans un commissariat, ne plus y être assuré de manière décente.

Le personnel ne peut y travailler de manière optimale, vu qu'il ne dispose même pas d'une salle de réunion : c'est le réfectoire qui fait office de salle de réunion.

La centralisation sur un seul site des services de police, actuellement répartis dans quatre commissariats, serait aussi de nature à favoriser des économies d'échelle.

Vu qu'il s'agit d'un processus en cours, qui devrait atteindre son terme en 2025, M. le Bourgmestre ne manquera pas de revenir auprès du Conseil communal pour fournir des informations sur les impacts financiers de cette opération.

Aucune décision définitive n'a encore été prise quant à la destinée future du site de la rue Rouge.

**M. Cools** insiste sur la nécessité d'assurer un feed-back régulier de l'évolution de ce dossier lors des commissions ou des séances plénières du Conseil communal.

**M. De Bock** remercie M. le Bourgmestre pour les efforts consentis en termes d'information.

Il regrette que la réforme des polices ait eu pour effet de quelque peu desserrer les liens privilégiés qui existaient naguère entre services communaux et services de police.